

TABLEAU DES GARANTIES 2016



	T	T	T	· -
ACTES MÉDICAUX				
Les tableaux de prestations comprennent le	THIRAS 1	THIRAS 2	THIRAS 3	THIRAS 4
remboursement de la Sécurité Sociale				
et celui de la Mutuelle				
SOINS MÉDICAUX				
Honoraires médecins adhérant au CAS *	*	40-04-0-0	4500/ 55	2004/55
ATM, ADI et ADE * adhérant au CAS	100% BR *	125% BR	150% BR	200% BR
ADC (hors hospi.) adhérant au CAS				
Honoraires médecins non adhérant au CAS			4200/ BB	
ATM, ADI et ADE * non adhérant au CAS	100% BR	105% BR	130% BR	180% BR
ADC (hors hospi.) non adhérant au CAS				
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	125% BR	150% BR	200% BR
PHARMACIE				
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR			
HOSPITALISATION chambre particulière exclue en hospitalisa	tion en psychiatrie			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	125% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médecins adhérant au CAS				
Honoraires médecins non adhérant au CAS		105% BR	130% BR	180% BR
Forfait Hospitalier sauf (MAS et EHPAD)	100% FR sans limitation de durée			
Chambre particulière médicale, chirurgicale et en maternité	Néant	30 € / jour	45 € / jour	60 € / jour
Lit accompagnant enfant de moins de 16 ans	15 € par jour limité à 20 jours par an			
Frais location de TV	2 € par jour limité à 72 € par hospitalisation			
Transport - Ambulance	100% BR			
DENTAIRE				
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR
Prothèses prises en charge par la Sécurité Sociale ⁽¹⁾	125% BR	175% BR	175% BR	250% BR
Implants	Néant	100 € par implant	150 € par implant	200 € par implant
ORTHODONTIE				
Orthodontie acceptée	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR
OPTIQUE				
Monture ⁽²⁾ (TM * inclus)	60% BR + 50 €	60% BR + 70 €	60% BR + 100 €	60% BR + 120 €
Verres simples (par verre) ⁽²⁾ (TM inclus)	60% BR + 25 €	60% BR + 40 €	60% BR + 50 €	60% BR + 70 €
Verres complexes (par verre) ⁽²⁾ (TM inclus)	60% BR + 75 €	60% BR + 75 €	60% BR + 80 €	60% BR + 100 €
Lentille acceptées (TM inclus)	60% BR+ 50 €	60% BR + 60 €	60% BR + 70 €	60% BR + 90 €
Lentille refusées ⁽³⁾	50 €	60 €	70 €	90 €
Chirurgie réfractive par oeil	Forfait 100 €	Forfait 200 € Forfait 275 €		
AUTRES PROTHÈSES				
Prothèses acoustiques ⁽⁴⁾	100% BR	100% BR + 50 €	100% BR + 100 €	100% BR + 125 €
Prothèses orthopédiques			/ DD	•
Petit appareillage	†	100%	9 RK	
CURE THERMALES	· 			
Soins - Hébergement - Transport ⁽⁵⁾	100% BR		100% BR	
ALLOCATION OBSÈQUES ⁽⁶⁾				
En cas de décès d'un assuré de plus de 12 ans	2 000 €			
PRÉVENTION				
Consultation ostéopathie – Pédicure (non remboursée	30 € par acte	30 € par acte	30 € par acte	30 € par acte
Sécurité Sociale)	(forfait annuel par	(forfait annuel par	(forfait annuel par	(forfait annuel par
Ostéodensitométrie refusée (7)	bénéficiaire de 60 €) 23 € par acte	bénéficiaire de 90 €)	bénéficiaire de 120€) 25 € par acte	bénéficiaire de 150€
Vaccins non remboursés	25 € par acte 25 € par acte			
vaccins non rembourses	20 € / all			

m En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 600 € pour le contrat THIRAS 2, 800 € pour le contrat THIRAS 3 et 1 200 € pour le contrat THIRAS 4, par année civile et par bénéficiaire. Le TM reste toujours remboursé.

an Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans (sauf changement de dioptrie, (voir notice) et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés et tous les 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. Le délai de 2 ans s'apprécie à compter du 1er équipement.

[&]quot;Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.

(4) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.

[©] Nethiodurisement ultime par anime cume ex par operationale unine curs man seriogoges.

© Participation payable sur présentation des justificatifs dans la limite des fraisiengagés

© La garantie obsèques est assurée par HUMANIS PREVOYANCE, Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité Sociale, immatriculée sous le n° SIREN 410 005 110, dont le siège est situé 29 Boulevard Quinet 75014 PARIS (cotisation de 1,20 € par mois)

₍₇₎ Tous les 3 ans. Limitation liée au risque radiologique préconisée par le corps médical * LEGENDE : CAS : Contrat d'accès aux soins - TM : Ticket Modérateur - BR : Base de Remboursement - ATM : Acte Technique Médical - ADI : Acte d'Imagerie - ADE : Acte d'Echographie - ADC : Acte De Chirurgie

Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge.

Les garanties figurant sur le présent bulletin d'adhésion sont distribuées et souscrites directement par l'intermédiaire du courtier grossiste C.A.S. Courtage d'Assurances Spécialisées (CAS) - SAS au capital de 100.000 euros - RCS NANTERRE N° 521 754 374 - ORIAS N° 10 055 790 33, rue Camille Pelletan - 92300 LEVALLOIS-PERRET ou indirectement par le biais de son réseau d'apporteurs, dans le cadre d'un partenariat que le courtier CAS a conclu avec SO'LYON Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité sous le N° SIREN 779846849 dont le siège est situé 18, rue Gabriel Péri - CS 30094 69623 VILLEURBANNE CEDEX. Les présentes garanties sont conformes aux dispositions du décret du 18 novembre 2014 sur les contrats responsables.